

**COMMUNE DE BERTOUA 2E : AVIS  
DE CONSULTATION POUR UNE  
DEMANDE DE COTATION  
N°01/DC/CBTA  
2/M/CIPM/SG/ST/2021 DU 10  
FEVRIER 2021 RELATIF A  
L'ACQUISITION DES MATERIELS  
ET FOURNITURES POUR LA MISE  
EN OEUVRE DES ACTIVITES  
D'HYGIENE ET ASSAINISSEMENT  
DANS LE CADRE DE LA LUTTE  
CONTRE LE CORONAVIRUS DANS  
L'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA  
2ème**

[Télécharger le DAO](#)

**1. Objet**

Dans le cadre de la gestion de la cote part du financement alloué à la Commune de Bertoua 2ème pour la lutte contre le coronavirus, le Maire de la Commune de Bertoua 2ème, Maître d'Ouvrage, lance une consultation pour une Demande de Cotation relative à l'acquisition des matériels et fournitures pour la mise en oeuvre des activités d'hygiène et assainissement dans le cadre de la lutte contre le CORONAVIRUS.

## **2. Consistance des prestation**

Dans le cadre de la gestion de la cote part du financement alloué à la Commune de Bertoua 2ème pour la lutte contre le coronavirus, le Maire de la Commune de Bertoua 2ème, Maître d'Ouvrage, lance une consultation pour une Demande de Cotation relative à l'acquisition des matériels et fournitures pour la mise en oeuvre des activités d'hygiène et assainissement dans le cadre de la lutte contre le CORONAVIRUS.

## **3. Coût prévisionnel**

Montant prévisionnel = 11 666 666 (Onze millions six-cents-soixante-six mille six-cents-soixante-six) FCFA TTC ;

## **4. Délai de livraison**

Le délai de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de soixante (60) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service d'effectuer la livraison.

## **5. Participation et origine**

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

## **6. Financement**

Les prestations, objet du présent Dossier de consultation, sont financées par le Budget du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus dans les Communes.

## **7. Consultation du dossier**

Le Dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Chef Service Technique de la Commune de Bertoua 2ème.

## **8. Acquisition du dossier**

Le dossier de consultation peut être retiré aux heures ouvrables auprès du Chef Service Technique de la Commune de Bertoua 2ème contre présentation d'une quittance de versement

à la recette Municipale de la Commune de Bertoua 2ème, d'une somme non remboursable de Vingt mille (20 000) francs CFA.

## **9. Remise des offres**

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaire dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, seront remises sous pli fermé au plus tard le 18 MARS 2021 à 11 heure précises auprès du Chef Service Technique de la Commune de Bertoua 2ème et devront porter la mention suivante :

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°01/DC/CBTA 2/M/CIPM/SG/ST/2020 DU 10 février 2021 RELATIF A L'ACQUISITION DES MATERIELS ET FOURNITURES POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 2ème « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## **10. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission ayant une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres, délivrée par un Etablissement Bancaire de premier ordre agréé par le Ministre chargé des Finances, d'un montant de : Deux-cent-trente-cinq mille (235 000) francs CFA. Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme par l'autorité émettrice ou une autorité administrative. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence d'une pièce administrative dans un délai d'au plus 48 heures. Par ailleurs, les photocopies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront rejetées.

## **11. Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces

administratives, une caution de soumission ayant une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres, délivrée par un Etablissement Bancaire de premier ordre agréé par le Ministre chargé des Finances, d'un montant de : Deux-cent-trente-cinq mille (235 000) francs CFA. Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme par l'autorité émettrice ou une autorité administrative. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence d'une pièce administrative dans un délai d'au plus 48 heures. Par ailleurs, les photocopies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront rejetées.

## **12. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis aura lieu le 18 MARS 2021 à 12 heures par la Commission Interne de passation des Marchés Publics de la Commune de Bertoua 2ème, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, dans la salle des Délibérations de ladite Commune.

## **13. Critères d'évaluation**

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

### **10.1. Critères éliminatoires :**

#### **Pièces administratives**

- Absence d'une pièce administrative dans un délai d'au plus 48 heures ;
- Pièce falsifiée ou scannée ;
- Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après un délai de 48 heures ;
- Absence de la caution de soumission.

## **Offres technique**

- Pièce falsifiée ;
- N'avoir pas réuni au minimum 70% de critères de qualification

## **Offre financière**

- Absence d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière définie dans le Règlement de la Consultation ;

### **10.2. Critères de qualification :**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatifs sur

1. Chiffre d'affaire——oui/non
2. La solvabilité financière (Attestation de solvabilité financière délivrée par un établissement financier agréé par le MINFI)——- oui/non
3. La conformité des prestations proposées conformément aux Termes De Référence (TDR paraphés à chaque pages, signés et datés à la dernière) —— oui/non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 66,66%, (soit au moins 2 « oui » sur 3) seront examinées.

## **14. Attribution**

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins-disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation, et ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels.

## **15. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

## 16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Chef Service technique de la Commune de Bertoua 2ème.

BERTOUA le 10 Février 2021

Le MAIRE

SOLLA PITOL Omer

[Télécharger le DAO](#)

---

**COMMUNE DE BERTOUA 2E : AVIS  
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT N°003/AONO/CBTA  
2ème/M/CIPM/SG/ST DU 10 FEV  
2021 POUR LES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE  
DEUX(02) SALLES DE CLASSE  
DANS CERTAINES ECOLES  
PUBLIQUES PRIMAIRES ET  
MATERNEL DE BERTOUA 2ème.**

[Télécharger le DAO](#)

## **1. Objet**

Le Maire de la Commune de Bertoua 2ème, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe dans certaines Ecoles Publiques Primaires et Maternel de Bertoua 2ème. Allotis ainsi qu'il suit :

LOT 1: Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de TINDAMBA

- Localité: EP de TINDAMBA
- Coût prévisionnel: 20 000 000 FCFA TTC

LOT 2: Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de MONOU 2

- Localité: EPdeMONOU2
- Coût prévisionnel: 20 000 000 FCFA TTC

LOT 3: Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Maternel de KANO

- Localité : EM de KANO
- Coût prévisionnel: 17 000 000 FCFA TTC

## **2. Consistance des prestations**

Les travaux comprennent notamment :

- les travaux préparatoires – études ;
- les terrassements ;
- les fondations ;
- les élévations ;
- la charpente-couverture- plafond ;
- les menuiseries bois et métallique;
- l'électricité ;
- la peinture ;
- les VRD

## **3. Coût prévisionnel**

1- Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP

de TINDAMBA EP de TINDAMBA: 20 000 000

2- Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de MONOU 2 EP de MONOU2: 20 000 000

3- Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Maternel de KANO EP de MONOU2:17 000 000

#### **4. Délai de livraison**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres, est de quatre (04) mois par lot. à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### **5. Allotissement**

1- Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de TINDAMBA EP de TINDAMBA

2- Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de MONOU 2 EP de MONOU2

3- Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Maternel de KANO EP de MONOU2

#### **6. Participation et origine**

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPA0)

#### **7. Financement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, exercice 2021.

#### **8. Consultation du dossier**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune de Bertoua 2ème, dès publication du présent avis.



## **9. Acquisition du dossier**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune de Bertoua 2ème, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de Bertoua 2ème.

## **10. Remise des offres**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé auprès du Chef Service Technique de la Commune de Bertoua 2ème, sis au quartier EKOMBITIE, au plus tard le 17 MARS 2021 à 11 heure locale et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CBTA  
2ème/M/CIPM/SG/ST DU 10 FEV 2021 POUR LES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX(02) SALLES DE CLASSE DANS  
CERTAINES ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES ET MATERNEL DE BERTOUA  
2ème.**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

## **11. Cautionnement provisoire**

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal à 400 000(Quatre-cent mille francs CFA pour le lot 1 et le lot 2, et 340 000(Trois-cents-quarante mille francs CFA pour le lot 3, d'une validité de quatre-vingt-dix (90) jours, au-delà de la date limite de validité des offres.

## **12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif

requisies doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0.

### **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 17 mars 2021 à 12 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Bertoua 2ème dans la salle des délibérations de ladite Commune sis au quartier EKOMBITIE. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

### **14. Critères d'évaluation**

#### **a. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment:

#### **Offre administrative**

- l'absence d'une pièce administrative requise dans un délais de 48 heures;
- la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48 heures ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- l'absence de la caution de soumission.

## **Offre technique**

- offre technique incomplète ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- n'avoir pas de chantier abandonné ; ' Note de l'offre technique inférieure à 19 sur 27

## **Offre financière**

- offre financière incomplète ;
- absence d'un prix unitaire quantifié.

## **b. Critères essentiels**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- la situation financière ;
- l'expérience ;
- le personnel ;
- les matériels.

## **15. Attribution**

Le Maire de la Commune de Bertoua 2ème attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

## **16. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **17. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune de Bertoua 2ème .

BERTOUA le 10 Février 2021

Le MAIRE

SOLLA PITOL Omer